

Département
Des ARDENNES

=====

ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES

Conseillers de la
Communauté en exercice :
44
EFFECTIF LEGAL : 44

Certifié affiché à la
porte de la Maison de
la Communauté
Le 21 septembre 2021
Convocation faite
Le 8 septembre 2021

ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse

Séance du 14 septembre 2021

L'an deux mil vingt et un, et le mardi quatorze septembre à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des Fêtes de VIREUX-WALLERAND, en session ordinaire de 2021, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, M^{me} Valérie D'AMARIO (représentant M^{me} Virginie ROGISSART), MM. Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUD, Mathieu SONNET, M^{mes} Liliane PASSEFORT, Magali CAPLET, MM. Eric GUERINY, Claude WALLENDORFF, M^{mes} Jennifer PECHEUX, Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Paul-Edouard LETISSIER, M^{me} Isabelle FABRE, MM. Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M^{mes} Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET, Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, M^{me} Brigitte DUMON, M. Jean GUION, M^{me} Evelynne LAHAYE, MM. Gérald GIULIANI, Jacky DEVIN, Fabien BONFILS, Jean-Pol DEVRESSE, M^{mes} Sandrine GUMEZ, Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

Absents excusés : MM. Richard CHRISMENT (pouvoir à M. Bernard DEKENS), Fabien PRIGNON (pouvoir à M. Jean-Marie BARREDA), M^{me} Virginie ROGISSART (représentée par M^{me} Valérie D'AMARIO), MM. André ESCOBAR (pouvoir à M^{me} Magali CAPLET), Robert ITUCCI (pouvoir à M^{me} Frédérique CHABOT), M^{me} Angélique WAUTOT (pouvoir à M. Claude WALLENDORFF), M. Gérard DELATTE (pouvoir à M. Dominique HAMAIDE), M^{mes} Lisbeth DE BARROS (pouvoir à M^{me} Brigitte DUMON), Laëtitia COMPAGNON (pouvoir à M. Fabien BONFILS).

M. Jean-Marie BARREDA, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

OBJET :

2021-09-173 Prise en charge et refacturation des frais de changement de porte des locaux de la Poste situés à VIREUX-MOLHAIN

Considérant l'occupation des services de la Poste dans des locaux du CISE depuis le mois d'avril 2018,

Considérant que la porte d'entrée du local s'est fortement détériorée en raison de la manutention des chariots chargés de courriers/colis,

Considérant la nécessité de changer la porte pour sécuriser les lieux,

Considérant que les services de la Poste se sont engagés à rembourser la totalité des frais liés à ce remplacement de porte,

Considérant le devis établi par la société AD MENUISERIES de REVIN d'un montant de 2 450,40 € T.T.C.,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **décide** de payer à la société AD MENUISERIES la somme de 2 450,40 € T.T.C. correspondant au changement de la porte du local loué à la Poste au CISE,
- * **décide** de refacturer la dépense engagée par la CCARM, à la Poste, soit un montant de 2 450,40 € T.T.C.,
- * **donne délégation** au Président pour signer tous les documents afférents à ces décisions.

Pour extrait conforme
Le Président

Bernard DEKENS

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, loopy 'B' followed by a stylized 'D' and 'E'.